



## Annulation avis de contravention.

Par **Remmurd**, le **04/12/2013** à **17:21**

Bonjour,

J'ai reçu dernièrement un avis de contravention pour non justification dans les 5 jours de l'attestation d'assurance.

Je ne conteste pas l'infraction que j'ai signée à la fin du contrôle.

Sur cet avis, l'adresse d'envoi est erronée. J'ai pu obtenir cet avis grâce à la courtoisie du locataire de mon ancien appartement. L'adresse postale relevée était celle indiquée sur mon assurance périmée, et pas celle indiquée sur mon certificat d'immatriculation. Adresse valide confirmée à l'agent de police, dubitatif devant ces 2 informations différentes.

L'adresse du lieu de contrôle est aussi fausse, correspondant à une place piétonne alors que les véhicules et "protagonistes" sont restés sur la chaussée.

Au vu de ces erreurs, puis-je demander une annulation de ma contravention auprès du Tribunal de Police ?

C'est très tatillon comme démarche, mais si je peux économiser 135€ avant les fêtes ...

Merci beaucoup à l'avance pour vos réponses.

Remmurd